

(1)

(N° 160.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1888.

Crédits supplémentaires, régularisations et transferts aux Budgets
des exercices 1887 et 1888 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VERCRUYSSÉ.

MESSIEURS,

Le projet de loi qui vous est soumis ouvre des crédits supplémentaires et autorise des régularisations et des transferts aux Budgets de 1887 et 1888.

Les crédits s'élèvent à fr. 1,252,174 82 pour 1887.

— à fr. 23,000 » pour 1888.

Les régularisations à fr. 380 21 sur le Budget de 1887.

Les transferts a) à fr. 680,829 23 au Budget de 1887.

— b) à fr. 10,000 » du Budget de 1887 au Budget de 1888.

— c) à fr. 146,333 » au Budget de 1888.

Les sections ont adopté le projet de loi sans observations.

La section centrale, en présence des explications contenues dans l'Exposé des motifs et notamment de la déclaration que ces crédits supplémentaires, ces régularisations et ces transferts ne modifiaient en rien la situation budgétaire exposée le 24 février dernier, a décidé à l'unanimité de ses membres de proposer à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

VERCRUYSSÉ.

Le Président,

P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 153.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. MERJAY, CARLIER, DELEBECQUE, DE MÉRODE, VERCRUYSSÉ et SNOY.